

MÉMORANDUM D'ENTENTE

ENTRE LE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE,
DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE DE
LA CONFÉDÉRATION SUISSE
ET LE MINISTÈRE DU COMMERCE DE LA
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

CONCERNANT LE
DÉVELOPPEMENT DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
SUISSE - CHINE

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche de la Confédération suisse et le Ministère du commerce de la République populaire de Chine (ci-après dénommés «les Parties»):

RECONNAISSANT la longue amitié et les liens économiques solides entre la Confédération suisse et la République populaire de Chine;

RAPPELANT *la Déclaration commune de la Confédération suisse et de la République populaire de Chine concernant la mise en place d'un partenariat stratégique innovateur* faite en avril 2016;

RAPPELANT *l'Accord de libre-échange entre la Confédération suisse et la République populaire de Chine* (ci-après dénommé «l'ALE») signé à Pékin, en Chine, le 6 juillet 2013, et entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014;

NOTANT que l'ALE s'est révélé un instrument efficace pour développer le commerce et les investissements bilatéraux;

RAPPELANT les discussions du Comité mixte de l'ALE Suisse - Chine à l'occasion de sa deuxième réunion, le 14 septembre 2016 à Pékin, en Chine;

DÉTERMINÉS à approfondir et à renforcer davantage les relations bilatérales et à développer les relations économiques et commerciales dans une nouvelle ère;

SONT CONVENUS de ce qui suit à l'occasion de la visite officielle en Suisse de son Excellence XI Jinping, président de la République populaire de Chine.

1. Les Parties s'engagent à examiner de manière globale les possibilités de développer l'ALE;
2. Les Parties mandatent des représentants de part et d'autre afin de lancer rapidement le processus d'étude conjointe;
3. Les futurs plans de travail dépendent des résultats du processus d'étude conjointe.

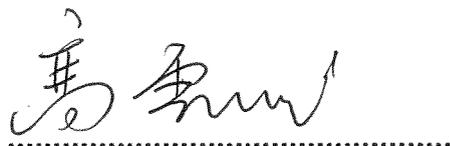
Fait à Berne, le 16 janvier 2017, en deux originaux, chacun en français, en chinois et en anglais, chaque texte faisant également foi. En cas de divergence d'interprétation, le texte anglais prévaut.

Pour le Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la
recherche de
la Confédération suisse

Pour le Ministère du commerce de la
République populaire de Chine



.....



.....